Vigneux-sur-Seine

Vigneux-sur-Seine
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Commande Publique
Affaire suivie par : L. DELICATA

DÉCISION N° 23.255
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

2023-23 – Acquisition de matériel informatique (Lots 1 et 2)

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles des articles L.2123-1, R.2123-1, R.2162-13 et R.2162-14 ;

Vu la délibération n°22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°22-081 du 11 mai 2022 portant notamment délégation de signature à Madame Michelle LEROY, pour prendre toute décision, poursuivre toutes formalités et signer tous documents nécessaires concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant la nécessité de lancer un marché de fourniture de matériel informatique pour les services municipaux de la ville de Vigneux-sur-Seine ;

Considérant qu'une publicité a été lancée sur le site « www.e-marchespublics.com » et sur la plateforme de dématérialisation achatpublic.com ;

Considérant qu'il s'agit d'un marché à procédure adaptée à prix globaux et forfaitaires en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Considérant que le marché prend effet à la date de sa notification pour s'achever au plus tard le 29 février 2024 ;

Considérant qu'il s'agit d'un marché composé de 2 lots séparés constituant chacun un marché public distinct comme suit :

Lot 1 : 17 PC portables et accessoires dont 11 avec écran 17°, 4 portables avec écran 15° et 2 portables avec écran 13° ;

Lot 2 : 57 unités centrales (56+1) et 67 moniteurs pour usage bureautique ;

Considérant que 5 propositions ont été reçues pour le lot 1 et 7 propositions pour le lot 2, avant la date limite de remise des offres fixée le 17 octobre 2023 à 11 heures ;

Considérant que la commission technique réunie le 16 novembre 2023 a émis un avis favorable pour attribuer le lot 1 et le lot 2 à la société COMPUTER SERVICE 77, qui présente les offres économiquement les plus avantageuses en application des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation ;

DÉCIDE :

- Article 1 : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le marché (lot 1 - 17 PC portables et accessoires dont 11 avec écran 17°, 4 portables avec écran 15° et 2 portables avec écran 13) avec la société COMPUTER SERVICE 77 sise 21 avenue de Meaux à MELUN (77000), qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant global et forfaitaire, après négociation de 15 305 € HT soit un montant de 18 366 € TTC.
- Article 2 : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le marché (lot 2 - 57 unités centrales (56+1) et 67 moniteurs pour usage bureautique) avec la société COMPUTER SERVICE 77 sise 21 avenue de Meaux à MELUN (77000), qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant global et forfaitaire, après négociation de 47 056.30 € HT soit un montant de 56 467.56 € TTC.
- Article 3 : DE PRÉCISER que le présent marché prend effet à partir de sa date de notification pour s'achever au plus tard le 29 février 2024.
- Article 4 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 24 novembre 2023.

Par délégation du maire
LA MAIRE ADJOINTE

Michelle LEROY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20231124-23-255-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2023
Affichage : 24/11/2023
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage